

Intimidation : Y a-t-il quelque chose à faire?



Depuis près d'un mois, les enfants et adolescents ont repris le chemin de l'école. Certains y voient des retrouvailles avec les amis, le retour aux activités parascolaires, etc. Pour d'autres, un véritable calvaire commence...

L'intimidation et le taxage sont des fléaux rependus, mais difficiles à déceler. Ils se produisent très souvent à l'écart du regard des adultes et ces derniers, ne sachant comment réagir à la situation, ont tendance à inciter les jeunes à « laisser faire » et penser que leurs bourreaux « finiront par se tanner ». Mais est-ce bien le cas?

Tout d'abord...

Qu'est-ce que l'intimidation?

L'intimidation, c'est poser des gestes ou dire des choses dans le but de blesser, de dominer, d'humilier ou d'exclure quelqu'un (coups, blessures, bousculade, insultes, menaces, rumeurs, moqueries, manipulation, extorsion).

Comment savoir si un jeune en est victime?

Il se peut qu'il en fasse mention lui-même. Sinon, soyez attentifs aux signes suivants : maux de tête, maux de ventre,

anxiété avant d'aller à l'école, refus ou peur d'aller à l'école, baisse du rendement scolaire, difficulté de concentration, isolement, mention d'un désir de quitter l'école ou une activité autrefois aimée, perte d'argent ou d'objets de valeur.

Est-ce si grave?

Oui. L'intimidation peut avoir des répercussions graves chez les victimes (baisse du rendement académique et d'estime personnelle, anxiété, dépression, décrochage, suicide ou crime grave envers leur bourreau). La croyance populaire selon laquelle « si le jeune le laisse faire, l'agresseur finira par se tanner » est fausse. Il est prouvé que les gestes posés deviendront de plus en plus graves et fréquents.

Quoi faire alors...

Si je soupçonne que mon jeune est victime ?

S'il vous en parle lui-même, vous devez accueillir ses confidences. Si vous avez des soupçons, parlez-en avec lui. Dans les deux cas, vous devez lui démontrer que vous êtes là pour lui et que vous avez l'intention de faire quelque chose pour l'aider (parler à la direction de l'école, rencontrer les professeurs et/ou les parents du bourreau, etc.). Il faut rappeler à votre enfant qu'il n'est pas responsable de la situation et que les ragots à son sujet sont non fondés.

Dans les cas les plus graves (avec violence, taxage, menace de mort, cyberintimidation), vous pouvez porter plainte à la police. Il s'agit d'actes criminels et des accusations peuvent être portées contre leurs auteurs.

Si je suis la victime?

Tout d'abord, sache que ce n'est pas de ta faute et que tu n'es pas seul dans ta situation. Les seuls responsables sont tes bourreaux. Parles-en avec une personne de confiance qui peut faire quelque chose (un parent, le directeur, l'éducatrice spécialisée ou un professeur de ton école). Si tu as besoin de parler, tu peux aussi appeler une ligne d'écoute pour les jeunes (Tel-jeunes ou Tel-Aide).

Si je suis témoin?

Si vous êtes témoins (un professeur, un élève, un ami) vous êtes une personne clé dans ce problème. Si l'agresseur peut se permettre de tels gestes, c'est que personne ne l'en empêche, ou pire, parce qu'il est appuyé par les rires des témoins. Si tu es un élève et que tu n'es pas d'accord avec ce qui se passe, ne ris pas et dis à l'agresseur que son comportement est inacceptable. Si tu ne t'en sens pas le courage, va chercher

l'aide d'un adulte. Dénoncer l'intimidation, ce n'est pas « stooler », c'est venir en aide à quelqu'un et dire « NON » à des gestes que tu n'approuves pas.

Si vous êtes un professeur, il est important d'ouvrir l'œil et de ne pas tolérer ce genre de comportements. Il doit y avoir des conséquences pour les agresseurs et du soutien pour les victimes.

Conclusion

L'intimidation peut avoir de lourdes conséquences à long terme chez les victimes et chacun a son rôle à jouer pour l'enrayer. La seule solution est de cesser de prendre ces comportements inacceptables à la légère et d'agir pour les faire cesser.

Cet article est produit par Tandem Rosemont-La Petite-Patrie dans le cadre de la semaine de la non-violence. L'équipe Tandem RPP offre des animations de sensibilisation dans les écoles de l'arrondissement. Pour plus d'information sur nos services : 514-270-8988.

Pour de l'aide :

Tel Jeunes : 1800 668-6868

Tel aide : 514-938-1101

Ligne Parents : 514-288-5555

Si votre sécurité est compromise, contactez le 911.